

CONFÉDÉRATION SUISSE

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(51) Int. Cl.3: A 47 B

47/05

9/02 F 16 B F 16 B 12/12

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein

Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

TASCICULE DU BREVET A5

(11)

642 525

(21) Numéro de la demande: 3122/81

17.09.1980

22) Date de dépôt:

(30) Priorité(s):

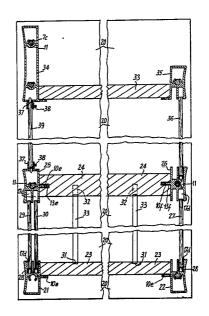
- 17.09.1979 FR 79 23175
- (24) Brevet délivré le: 30.04.1984
- (45) Fascicule du brevet publié le:

30.04.1984

- (73) Titulaire(s): Claude Vattier, Eu (FR)
- (72) Inventeur(s): Claude Vattier, Eu (FR)
- (74) Mandataire: Pierre Ardin & Cie, Genève
- 86) Demande internationale: PCT/FR 80/00138 (Fr)
- (87) Publication internationale: WO 81/00666 (Fr) 19.03.1981

54) Procédé de fabrication de meubles à assemblage par profilés et meuble obtenu.

(57) Selon le procédé l'on constitue les deux panneaux latéraux (20) et six traverses (21, 22, 25, 26, 34, 35) destinées, deux à deux et au même niveau, à réunir les panneaux au voisinage des angles. Chaque traverse est un profilé portant une aile (10e, 10f) en regard de l'aile de l'autre traverse de même niveau en vue de supporter un plateau (23, 24, 33) et est, avec son aile, coupée à chaque extrémité perpendiculairement à sa longueur de manière à constituer un polygone d'appui sur le panneau. Chaque profilé présente un élément tubulaire axial (7c) pour une vis de fixation (11). Le meuble étant vertical, l'on dépose sur les ailes en regard, les plateaux préalablement préparés et destinés au moins à fermer le meuble à ses parties supérieure et inférieure.



642 525

2

REVENDICATIONS

- 1. Procédé de fabrication d'un meuble à assemblage par profilés, caractérisé en ce que l'on constitue deux panneaux (20, 40) destinés à former les panneaux latéraux de la carcasse du meuble, et au moins quatre traverses destinées, deux à deux et au même niveau, à réunir les panneaux par leur parties avant et arrière, au moins au voisinage des angles supérieurs et inférieurs, chacune des traverses se présentant sous la forme d'un profilé (21, 22, 25, 26, 34, 35, 41 à 44) portant, transversalement à l'une de ses faces, une aile (10 à 10f) des- 10 sant chacun sur les ailes correspondantes des profilés de manière, au tinée à venir en regard de l'aile de l'autre traverse de même niveau en vue de supporter un plateau (12, 23, 24, 33, 45, 46), chaque traverse étant, avec son aile, coupée à chaque extrémité selon un plan perpendiculaire à la direction de sa longueur de manière à constituer, dans ce plan et avec ladite aile, un polygone d'appui sur le panneau 15 correspondant et présentant à chaque extrémité au moins un élément tubulaire axial (7) pour une vis de fixation (11), en ce que l'on ménage dans chaque panneau et au même niveau, deux à deux, des percements destinés à être traversés par les vis de fixation, chaque polygone d'appui venant, après serrage desdites vis, en portée contre le panneau correspondant de manière à réaliser, par cetté seule opération, l'équerrage d'ensemble et la cohésion de la carcasse du meuble et en ce que, enfin, ladite carcasse ainsi constituée étant en position verticale, l'on dépose, par simple gravité sur les ailes transversales correspondantes en regard, les plateaux préalable- 25 ment préparés, et destinés au moins à fermer le meuble à ses parties supérieure et inférieure.
- 2. Profilé extrudé pour la mise en œuvre du procédé selon la revendication 1, présentant un corps principal tubulaire et au moins un élément tubulaire longitudinal de section intérieure circulaire sen- 30 siblement en forme de C, caractérisé en ce que l'élément tubulaire est porté sensiblement dans l'axe d'une cloison (9) reliant deux parois opposées (3, 5) du profilé, et destiné à recevoir à chaque extrémité une vis (11) de fixation sur les panneaux de la carcasse et en ce que le corps principal du profilé porte au moins une aile (10) disposée en saillie transversalement à l'une de ses parois (3) et destinée à supporter par gravité un plateau, l'élément tubulaire et l'aile venant également d'extrusion avec le profilé lui-même qui est coupé avec ladite aile à chacune de ses extrémités selon un plan perpendiculaire à la direction de sa longueur de manière à constituer dans ce plan un po- 40 lygone d'appui sur le panneau correspondant.
- 3. Profilé selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'élément tubulaire (7) est disposé sensiblement dans la partie centrale de la section transversale du profilé en vue du maintien optimal du panneau en position perpendiculaire au profilé.
- 4. Profilé selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comporte une pluralité d'éléments tubulaires (7c) également répartis de part et d'autre de la partie centrale de la section transversale du profilé.
- 5. Profilé selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que l'une au moins (4d) des parois transversales à celle qui porte l'aile de support (10 à 10f) porte au moins une rainure (17d) venant d'extrusion, d'ouverture orientée transversalement à l'aile de support et destinée à recevoir, éventuellement de façon coulissante, un élément de panneau vertical (27) du meuble ou de porte à glissière (29, 30).
- 6. Profilé selon la revendication 5, caractérisé en ce que les parois (3d, 5d) du profilé (C) sont sensiblement parallèles entre elles et constituent chacune l'une des parois (14d, 15d) de la rainure.
- 7. Meuble obtenu par le procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte deux panneaux (20, 40) formant les panneaux latéraux d'une carcasse de meuble, au moins quatre traverses réunissant les panneaux, deux à deux et au même niveau, par leurs parties avant et arrière, au moins au voisinage des angles supérieurs et inférieurs des panneaux, chaque traverse se présentant sous la forme d'un profilé (21, 22, 25, 26, 34, 35, 41 à 44) portant, transversalement à l'une de ses faces, une aile (10 à 10f) en regard de l'aile de l'autre traverse de même niveau, chaque traverse étant, avec son aile,

coupée à chaque extrémité selon un plan perpendiculaire à la direction de sa longueur et constituant ainsi, dans ce plan et avec ladite aile, un polygone d'appui sur le panneau correspondant et présentant, à chaque extrémité, au moins un élément tubulaire de direction axiale (7) qui reçoit une vis de fixation (11) traversant un percement correspondant ménagé dans chaque panneau, chaque polygone d'appui venant, après serrage des vis, en portée contre la face des panneaux correspondants, et un nombre de plateaux (23, 24, 33, 45, 46) correspondant à chaque paire de profilés de même niveau, repomoins, à fermer le meuble à ses parties respectivement supérieure et inférieure.

L'invention a pour objet un procédé de fabrication de meubles à assemblage par profilés, ainsi que le meuble fabriqué selon le 20 procédé.

Il est connu de fabriquer des éléments de meubles en réunissant deux panneaux latéraux par des traverses complétées par des éléments d'équerre généralement constitués par un panneau ou par des longerons disposés en diagonale à la partie arrière du meuble.

Cette disposition présente l'inconvénient de nécessiter, par exemple, le recours à un tel panneau de fond dont la grande dimension conduit à la constitution d'un emballage important dans le cas où le meuble doit être conditionné sous emballage en vue de la vente. Par ailleurs, elle ne supprime pas la nécessité de prévoir des éléments séparés de support des plateaux formant tablettes intermédiaires ni la nécessité de prévoir des éléments de rigidification desdits plateaux dans le sens de leur longueur.

La disposition de longerons formant croisillons en diagonale présente des inconvénients analogues et, de plus, elle est inesthétique.

Le brevet français Nº 2342685 décrit des éléments de construction destinés à la fabrication de meubles grâce à des profilés qui portent une cannelure disposée en position totalement externe auxdits profilés dont elle constitue l'un des sommets. La cannelure destinée à recevoir une vis de fixation sur un panneau est ainsi inapte à assurer l'application étroite, contre ce panneau, du polygone constituant la tranche extrême du profilé qui, par ailleurs, ne comporte aucune aile extérieure au polygone d'appui et destiné à recevoir un plateau par simple gravité.

De même, le brevet britannique Nº 991047 révèle un profilé comportant une sorte de cannelure disposée en position complètement externe au profilé dont elle constitue l'un des sommets; par ailleurs, le profilé ne comporte, là non plus, aucune aile qui lui soit extérieure et destinée à recevoir un plateau.

Le procédé selon l'invention écarte ces inconvénients; il permet, 50 par la mise en œuvre de profilés de section particulière, formant traverse et éléments d'équerrage pour les panneaux latéraux et éléments de rigidification pour les plateaux, la constitution de meubles en euxmêmes nouveaux dans leur structure et qui peuvent être aisément réunis côte à côte pour former des ensembles de deux ou plusieurs 55 meubles élémentaires.

A cet effet, le procédé de fabrication d'un meuble à assemblage par profilés est caractérisé en ce que l'on constitue deux panneaux destinés à former les panneaux latéraux de la carcasse du meuble, et au moins quatre traverses destinées, deux à deux et au même niveau, 60 à réunir les panneaux par leurs parties avant et arrière, au moins au voisinage des angles supérieurs et inférieurs, chacune des traverses se présentant sous la forme d'un profilé portant, transversalement à l'une de ses faces, une aile destinée à venir en regard de l'aile de l'autre traverse de même niveau en vue de supporter un plateau, 65 chaque traverse étant, avec son aile, coupée à chaque extrémité selon un plan perpendiculaire à la direction de sa longueur de manière à constituer, dans ce plan et avec ladite aile, un polygone d'appui sur le panneau correspondant et présentant à chaque extrémité au moins 642 525

un élément tubulaire axial pour une vis de fixation; en ce que l'on ménage dans chaque panneau et au même niveau, deux à deux, des percements destinés à être traversés par les vis de fixation, chaque polygone d'appui venant, après serrage desdites vis, en portée contre le panneau correspondant de manière à réaliser, par cette seule opération, l'équerrage d'ensemble et la cohésion de la carcasse du meuble et en ce que, enfin, ladite carcasse ainsi constituée étant en position verticale, l'on dépose, par simple gravité sur les ailes transversales correspondantes en regard, les plateaux préalablement préparés, et destinés au moins à fermer le meuble à ses parties supérieure et inférieure.

La section du profilé est, de préférence, voisine de celle d'un rectangle allongé dans le sens transversal à l'aile en saillie, ses extrémités étant tronçonnées à angle droit par rapport à la direction de l'extrusion; cette disposition permet, par simple serrage à fond de deux vis traversant des ajours correspondants ménagés respectivement dans deux panneaux opposés et engagés dans les deux extrémités préalablement filetées de l'élément tubulaire, de réaliser, par appui des panneaux contre le polygone de portée constitué par l'extrémité du corps tubulaire proprement dit du profil et de l'aile qui lui est transversale, un très bon parallélisme entre lesdits panneaux. Le meuble comportant au moins quatre profilés du type défini cidessus, fixés de la même manière au voisinage des quatre angles de chaque panneau, il est ainsi constitué un meuble parallélépipédique parfaitement rigide.

Par ailleurs, les profilés peuvent être disposés de manière telle que les ailes transversales soient orientées deux à deux l'une vers l'autre et dans le même plan, de manière à supporter un plateau par groupes de deux profilés correspondants.

Les plateaux peuvent, par exemple, être mis en place après assemblage de la carcasse du meuble constitué, comme il vient d'être dit, par les deux panneaux réunis par les profilés et, dans ce cas, ils sont simplement posés sur les ailes qui se font vis-à-vis.

Cependant, certains des plateaux peuvent également présenter, sur chacun de leurs bords longitudinaux, une mortaise profonde des- 35 tinée à recevoir l'aile du profilé correspondant. En pareil cas, le plateau est mis en place au cours de l'assemblage de la carcasse et est ainsi rendu définitivement prisonnier de celle-ci. Cette disposition est notamment indispensable lorsque l'on désire assurer une distance invariable entre deux plateaux qui, eux-mêmes, doivent maintenir prisonniers des éléments verticaux du meuble tels que des cloisons de séparation ou des rangées de fils rigides destinés à maintenir, en position verticale, par exemple des livres ou des disques enregistrés.

Enfin, deux ou plusieurs meubles élémentaires ainsi constitués peuvent être réunis en juxtaposition avec adjonction de profilés de finition masquant les joints entre deux meubles ou de panneaux de finition d'extrémité.

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description qui va suivre de quelques modes de réalisation, faite en référence aux dessins annexés dans lesquels:

les fig. 1 à 6 sont des sections transversales de six modes de réalisation différents de profilés selon l'invention,

la fig. 7 est une coupe, avec arrachements et rapprochements, parallèlement aux panneaux latéraux d'un meuble assemblé par des profilés selon l'invention,

la fig. 8 est une variante de la fig. 7,

la fig. 9 est une coupe par IX-IX de la fig. 8, et

la fig. 10 est une vue de dessus de deux meubles réunis en juxtaposition de profilés de finition et pose d'un panneau de finition d'extrémité.

A la fig. 1, le profilé A est constitué en alliage léger d'aluminium et a été obtenu, de façon connue, par extrusion du métal à travers une filière convenable; il présente:

- un corps tubulaire principal 2 de section allongée présentant les petites parois planes 4 et 6 perpendiculaires à une paroi plane 3 de plus grande largeur, tandis que la quatrième paroi 5, qui correspond à la paroi 3, est concave,
 - une cloison 9 reliant les faces internes opposées du profilé 3, 5

et qui porte un élément tubulaire 7, de section interne sensiblement circulaire et présentant, pour des raisons de facilité de fabrication relatives à la constitution de la filière d'extrusion, une fente longitudinale 8.

 une aile 10 portée par la paroi 3 et s'étendant en saillie transversalement à la face externe de cette dernière.

L'élément tubulaire 7 est taraudé à chacune de ses extrémités de manière à recevoir des vis 11 d'assemblage des panneaux latéraux du meuble.

L'aile 10 est destinée à recevoir et à supporter l'un des bords longitudinaux d'une tablette ou plateau 12 dont le bord opposé sera porté par l'aile d'un profilé analogue et d'orientation inverse aménagé de la même manière entre les deux panneaux latéraux du meuble constitué comme il a été dit dans l'introduction.

De plus, l'aile contribue, par son bord d'extrémité, à constituer le polygone d'appui du profilé sur le panneau correspondant et à augmenter ainsi la stabilité ou cohésion de l'assemblage dans le sens correspondant aux petits côtés 4, 6 du corps principal 2.

A la fig. 2, le profilé B présente un corps principal tubulaire 2 de constitution analogue au profilé A, qui porte également sur les faces internes de ses parois un élément tubulaire 7. Cependant le profilé B diffère du profilé A en ce que l'aile 10b, fonctionnellement homologue de l'aile 10 est, ici, portée au milieu de la hauteur de la paroi 3b.

Cette disposition permet de disposer sur l'aile 10b un plateau 12b, d'épaisseur convenable de manière qu'il vienne se situer, par sa face supérieure, au voisinage immédiat de la face supérieure 6 du profilé B. Cette disposition, qui est également celle de la fig. 5, permettrait encore, comme il est représenté à cette dernière figure, de supporter un plateau 12e, dans lequel a été ménagée une mortaise longitudinale profonde 13e, de dimensions telles que l'aile 10b ou 10e puisse y être engagée, éventuellement à force.

A la fig. 3, le profilé C qui porte à sa base l'aile 10c est de hauteur proportionnellement plus grande que la profilé A; il porte, en conséquence, deux éléments tubulaires longitudinaux 7c symétriquement répartis de part et d'autre de la partie centrale du profilé considéré en coupe. Un tel profilé présente l'intérêt de pouvoir constituer, par exemple au niveau du plateau supérieur et sur le devant du meuble, une bordure permettant de masquer la partie inférieure que l'on désire dissimuler d'un appareil tel qu'une table de lecture pour disques microsillons.

A la fig. 4, le profilé D présente un corps principal tubulaire 2d proportionnellement réduit et dont la paroi 4d, qui correspond fonctionnellement à la paroi 4 de la fig. 1, porte directement l'élément tubulaire longitudinal 7d. Dans ce mode de réalisation, les grandes parois 3d, 5d sont prolongées, au-delà de la petite paroi 4d, de manière à constituer deux parois 14d, 15d, qui définissent, avec une paroi médiane 16d portée par la paroi 5d en son milieu, et de mêmes oriententation et extension que les deux premières, deux rainures 17d destinées à recevoir, ainsi qu'il sera vu sur la fig. 7, soit chacune un élément de porte coulissante, soit, pour l'une d'entre elles, un élément de panneau constituant le fond du meuble.

Il est à remarquer que les faces internes desdites parois sont parallèles entre elles et avec la paroi médiane 16d tandis que la face externe de la paroi 14d, qui prolonge la paroi 5d, présente un galbe concave prolongeant celui de ladite face. Il est ainsi ménagé, au voisinage du bord extrême de la paroi 14d, un bord de renfort 18d d'épaisseur supérieure à celle de sa base située au niveau de la paroi 4d tout en maintenant extérieurement le même aspect que celui de la face externe de la paroi 5 de la fig. 1.

Dans ce mode de réalisation, l'aile 10d est portée à la base du prolongement 15d de la paroi 3d de manière analogue à l'aile 10 du profilé A (fig. 1).

A la fig. 5, le profilé E est de construction analogue au profilé D, mais il en diffère en ce que l'aile 10e est portée par la paroi 3e au 65 milieu de la hauteur totale de ladite paroi et de son prolongement 15e, comme dans le profilé B de la fig. 2 et dans le même but.

A la fig. 6, le corps principal 2f du profilé F est réduit à une hauteur correspondant approximativement au diamètre extérieur de

4

l'élément tubulaire 7f et il porte, de part et d'autre et transversalement à l'aile 10f, respectivement deux groupes de parois prolongées 14f, 15f et deux parois médianes 16f de même constitution que les parois 14d, 15d, 16d de la fig. 4.

Il est clair que le jeu des six profilés qui viennent d'être décrits autorise la constitution d'un très grand nombre de combinaisons dont certaines seront sommairement décrites ci-après.

A la fig. 7, les panneaux latéraux 20 sont reliés entre eux par des profilés de ce genre, qui sont vissés dans les éléments 7 à 7f par des vis telles que 11 qui traversent des ajours fraisés convenablement ménagés dans lesdits panneaux. L'on remarque à la base deux profilés 21, 22, tous deux du type E qui supportent, par leurs ailes 10e, le plateau inférieur 23. Au-dessus du plateau 23 et à quelque distance de celui-ci, un plateau 24 est maintenu, sur la face avant, par un profilé 25 du type E inversé par rapport au profilé 21 tandis que, sur la face arrière, il est maintenu par un profilé 26 du type F. Les ailes 10e, 10f, en regard des profilés 25, 26, sont engagés dans des mortaises telles que 13e, de dimensions correspondantes ménagées dans les bords longitudinaux du plateau. Un panneau de fond 27 est engagé dans les rainures en regard 17d des profilés 22 et 26 avec mise en place préalable d'une cale d'épaisseur 28 constituée par exemple par un élément profilé convenable. A la partie avant du meuble sont engagés de la même manière, dans les rainures correspondantes 17d des profilés 21, 25 respectivement, des éléments de porte coulissante 29, 30 qui reposent également sur des cales d'épaisseur identique aux 25 cales 28.

Il est ainsi constitué un compartiment inférieur ouvrant à l'avant des portes coulissantes 29, 30 entre les plateaux 23, 24 dont la distance réciproque est fixe en raison de l'utilisation, pour le support du plateau inférieur, des profilés de type E et F dont les ailes de support 30 10e et 10f sont engagées dans les mortaises longitudinales telles que 13e, 13f. Cette disposition permet la mise en place et le maintien dans des trous borgnes 31, 32 ménagés dans l'épaisseur des deux plateaux en regard, des rangées de fils métalliques tels que 33 qui sont mis en place par simple flexion ou encore sont maintenus dans cette position par simple gravité, les trous borgnes 32 étant alors d'une profondeur telle que lesdits fils peuvent y être introduits légèrement en biais, puis amenés à reposer par gravité sur le fond des trous borgnes 31.

Au-dessus du plateau 24 est disposé le plateau 33 maintenu par 40 le profilé 34 de type C et le profilé 35 de type D. La paroi de fond 36 est mise en place et maintenue de la même façon que la paroi 27 tandis que des éléments à pivot 37 traversent de façon pivotante les parois inférieure et supérieure en regard des profilés 25 et 34 et comportent chacun une gouttière solidaire du pivot et dans lequel est im-45 mobilisé, par une vis 38, un élément de porte pivotante 39.

Sur les fig. 8 et 9 est représenté un meuble simplifié de constitution analogue au meuble de la fig. 7, dans lequel les profilés 41 à 44 maintiennent les deux panneaux latéraux en regard 40 et supportent les plateaux 45, 46. Le meuble repose sur le sol par l'intermédiaire de 50 roulettes orientables 47 qui sont montées de façon pivotante dans leurs axes 48 dans des sabots 49 assujettis à la base des panneaux 40.

La fig. 9 met notamment en évidence la façon dont la vis de fixation 11 traverse le panneau 40 et est vissée dans l'élément tubulaire 7, le profilé correspondant 2 de type A ayant subi une coupe axiale sur sa partie droite pour mettre cette disposition en évidence.

La fig. 10 montre, en vue de dessus, un ensemble de deux meubles selon l'invention dont celui de droite n'est que partiellement représenté. Il doit être compris que ces meubles sont de constitution analogue à celui de la fig. 7, avec mise en place ou non des portes telles que 29, 30, 39 et utilisation de profilés du type C représenté à la fig. 3, éventuellement modifiés en ce qu'ils peuvent comporter une

ou deux ailes telles que 10c disposées non à la partie inférieure de la paroi intérieure du profilé, mais sur des génératrices intermédiaires de ladite paroi.

Le meuble de gauche 50 comporte les panneaux latéraux 53 et 65 et celui de droite 51 comporte le panneau 52 et le panneau correspondant qui lui fait vis-à-vis et n'est pas visible sur le dessin. Ces panneaux latéraux sont réunis deux à deux par les profilés formant traverses tels que 69 qui présentent les ailes transversales telles que 71 qui supportent les plateaux 70 dont seul le plateau supérieur est visible sur le dessin.

Les profilés 69 sont fixés sur les panneaux latéraux sur les vis taraudées 72 dont les têtes 72a sont noyées dans l'épaisseur desdits panneaux.

Les deux meubles 50, 51 sont réunis par les vis 62, ici constituées par de simples tiges filetées qui coopèrent avec les écrous borgnes 63 et traversent les trous 66 ménagés dans les panneaux.

En vue, notamment, de masquer le joint 60 existant entre les panneaux 52, 53, il a été prévu deux profilés 56, 57, en forme générale de T dont l'aile médiane 54, 55 est engagée entre les deux panneaux avant serrage des écrous 63, tandis que l'aile transversale 58, 59 présente une largeur sensiblement égale à l'épaisseur de l'ensemble des deux panneaux adjacents 52, 53, augmentée de celle de l'aile médiane 54, 55, de manière à masquer la totalité des tranches antérieures et postérieures (et, éventuellement, supérieures) des panneaux en vue d'un meilleur effet esthétique. Sur le dessin, et par convention, l'on a représenté en hachures les profilés en T de la partie gauche dont il sera question plus loin, afin de mieux mettre le contour en évidence.

Il est clair que, après serrage des vis et écrous 62, 63, les profilés 56, 57 sont fermement maintenus en place par la pression de serrage qui s'exerce sur leur aile médiane par l'intermédiaire des panneaux latéraux 52, 53.

Il doit être remarqué que, en vue d'éviter une éventuelle déformation desdits panneaux latéraux, sous la pression de serrage des vis et écrous 62, 63, les trous 66 sont percés de manière telle qu'ils viennent tangenter le bord extrême des ailes médianes 54, 55 des profilés.

Dans l'exemple de la fig. 10, afin, d'une part, de masquer les nombreuses têtes de vis de fixation 72a, qui apparaissent sur le panneau 65 et, d'autre part, de conférer au meuble un aspect équilibré, il a été prévu un panneau d'extrémité ou panneau de finition 64 de même épaisseur que le panneau 65 et qui vient recouvrir celui-ci avec interposition de deux profilés en T, comme il a été dit ci-dessus. Toutefois, les vis 62 présentent ici une tête fraisée 62a, noyée dans l'épaisseur du panneau de finition. Les vis 62 de fixation audit panneau de finition peuvent être au nombre de quatre, réparties au niveau des angles des panneaux; cependant, dans le cas de meubles de grande hauteur, il est évident que l'on pourrait prévoir d'autres vis intermédiaires.

Les profilés en T 57, qui intéressent la partie arrière de l'ensemble de meubles, ont une aile transversale 59 qui constitue l'une des ailes d'une gouttière en U dont les deux ailes extrêmes 59, 59a présentent deux nervures 73 en regard l'une de l'autre. Ces nervures sont destinées à la fixation, par exemple, d'éléments de connexion électrique tels que 67, destinés à l'alimentation d'appareils électroniques logés sur les plateaux de l'ensemble de meubles. La fixation est assurée par pincement des nervures 73 par des vis 74 coopérant avec des écrous carrés 75 qui prennent appui, par un de leurs pans, contre les ailes 59, 59a.

Pour le surplus, lesdites gouttières en U constituent des éléments de passage et guidage des câbles conducteurs tels que 68 qui aboutissent aux éléments de connexion électrique 67.

